



Formation equestre travail non rémunéré

Par **papale**, le **23/01/2015 à 09:17**

Bonjour,

Depuis octobre ma fille travaille à mi temps (son planning prévoit en fait 33 heures de travail) dans un club hippique. Elle n'est absolument pas rémunérée pour ce travail ou elle fait principalement de l'entretien et de la préparation des chevaux pour les cours dispensés par les moniteurs. Elle est sensée faire une formation et recevoir cette formation des moniteurs avec qui elle travaille. Pour l'instant elle s'est vu remettre un livre de cours, et elle n'a été évaluée que sur un cours qu'elle dispensait. Elle est aussi embauchée à mi temps comme cavalière par un autre moniteur, pour ce contrat elle est rémunérée au smic.

Mon soucis est qu'elle n'est inscrite à aucun organisme de formation, et qu'elle n'a donc pas de statut de stagiaire qui justifierait qu'elle ne soit pas rémunérée pour le travail qu'elle fournit au club, elle n'a pas non plus de couverture sociale autre que la MSA pour son autre mi temps. Quel protection pourrait fonctionner si elle se blessait sur le club ou si elle provoquait un accident à un client un cheval ou du matériel ?

Le moniteur qui l'encadre ne nous parle que du site de la CPNEE ou je ne trouve aucune réponse à mes questions.

Par **P.M.**, le **23/01/2015 à 09:35**

Bonjour,

Je ne vois pas comment si la salariée travaille déjà 33 h, elle peut être embauchée à mi-temps par un autre employeur...

Il faudrait déjà savoir si pour l'emploi principal, elle a un contrat quelconque...

Par **papale**, le **23/01/2015 à 12:48**

Non

Il n'y a aucun contrat aucune déclaration faite à un quelconque organisme par le club

Merci de votre contact rapide

Cordialement

Par **P.M.**, le **23/01/2015 à 13:06**

Bonjour,

Donc sans contrat écrit, votre fille est présumée en CDI sans période d'essai...

A la limite, vous pourriez prendre contact quand même avec la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Equestres...